

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

mercredi 26 janvier à 18 heures en visioconférence

Le vingt-six janvier deux mille vingt-deux, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le dix-neuf janvier deux mille vingt-deux par le Président, s'est réuni en visioconférence.

Délégués présents :

ADENOT Jacques, délégué de St Nizier du M.
 AGERON Philippe, délégué de Pont en Royans
 BAUDRIER Marie-Odile, déléguée de Saint-Julien-en-V.
 BLUNAT Pierre, délégué de Vinay (ville-porte)
 BOETTI DI C. Jérôme, délégué de Sassenage
 BOLZE Catherine, déléguée Conseil Régional AuRA
 BRUNET Florent, délégué de Conseil Régional AuRA
 CORREARD Michel , délégué de Châtillon-en-Diois
 DU RETAIL Valérie, déléguée de Die
 FAURE Nathalie, déléguée CD38
 FILLET Pierre Louis, délégué CCRV
 LEVI Thierry, délégué de Oriol en Royans
 MENA Eric, délégué de Gresse-en-Vercors
 PUISSAT Frédérique, déléguée CD38
 ROBERT David, Délégué de Romans (ville-porte)
 TREGRET Agnès, déléguée de Le Percy-en-Trièves
 VARTANIAN Michel, délégué de Chamaloc
 VIGNON Violaine, déléguée de Lans-en-Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

DYE Jean-Christophe, délégué de St-Martin-en-V. à Marie-Odile BAUDRIER
 KRAEMER Michael, délégué de CCMV à Violaine VIGNON
 MORIN Christian, délégué de CD26 à Jacques ADENOT
 PANO Alban, délégué de CD26 à Michel VARTANIAN
 PEYRETOU Nicolas, délégué de La Motte Fanjas à Thierry LEVI
 ZAMMIT-HELMER Nathalie, déléguée de CD26 à Pierre-Louis FILLET

Délégué excusé :

ALLEYRON BIRON Robert, délégué de La Rivière

Participaient également à la réunion :

BARBOTIN Odile, Présidente GTV
 BEGOU Bruno, FAUP
 PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors
 VERON François, Conseil Scientifique

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35
 Présents : **18** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47
 Présentes : 26
 Pouvoirs : 6
 Total : **32** (mini 25)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical reporte à la séance suivante l'approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 15 décembre 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions,

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 26 janvier 2022**

Plan de relance "Avenir Montagnes investissement" : Accompagnement
des communes sur la rénovation de leur éclairage public dans le cadre du
projet de Réserve Internationale de Ciel Etoilé

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a lancé en mai 2021, un Plan "Avenir Montagnes investissement" qui comporte une mesure biodiversité. Cette mesure vise notamment à préserver la biodiversité exceptionnelle des territoires de montagne et à accélérer les investissements permettant réduire l'empreinte environnementale des équipements, des aménagements et des activités.

Les projets visés peuvent porter sur les aménagements et équipements visant la protection de la biodiversité, ainsi que l'évitement du dérangement de la faune et de la flore : via notamment la lutte contre la pollution lumineuse.

Le Parc porte un projet de préservation du ciel et de l'environnement nocturne en collaboration avec 39 communes de la partie sur du territoire concrétisé par la labellisation Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) pour laquelle une candidature est en cours.

Afin d'obtenir et de conserver le label RICE les communes se trouvant dans la zone périphérique de la RICE s'engagent à améliorer leur éclairage public. Les équipes municipales sont souvent volontaires pour s'inscrire dans la démarche mais manquent de compétences et surtout de moyens pour mener des rénovations ambitieuses, plus particulièrement dans les petites communes rurales. Disposer d'ingénierie et de moyens financiers pour aider les rénovations des communes est donc un levier efficace ; en amont, pour mener des diagnostics permettant de prioriser les investissements, et en phase travaux pour soutenir les investissements.

Les Syndicats départementaux d'énergie (Territoire d'Energie Drôme et Territoire d'Energie Isère) proposent aux communes un transfert de compétence optionnel. Si la commune y souscrit c'est le syndicat qui assure l'investissement (travaux) et le fonctionnement (maintenance et consommation).

En échange de quoi la commune verse au syndicat des cotisations proportionnelles :

- au nombre de point lumineux inclus dans la maintenance,
- à la consommation pour la consommation d'électricité,
- aux travaux engagés pour les rénovations,
- à leur indice de richesse ou leur potentiel fiscal.

Le projet proposé vise à permettre l'engagement de travaux d'amélioration de l'éclairage, pour les communes ayant transféré leur compétence éclairage public à leur syndicat départemental d'énergie, qui le cas échéant propose des aides. Les aides des Syndicats d'Energie aux communes varient entre 35 % et 50 %. Le Plan Avenir Montagnes investissement permettrait de compléter l'aide des Syndicats d'Energie à une hauteur totale de 80%.

Les rénovations sont priorisées sur les secteurs les plus sensibles et contribueront à améliorer la qualité du ciel nocturne et réduire l'impact sur la biodiversité en respectant bien sûr les critères techniques demandés par la RICE. Il est prévu d'intervenir auprès d'une douzaine de communes parmi les 39 communes de la RICE pour un nombre total d'environ 200 à 300 points lumineux.

Une première liste de communes et un chiffrage des travaux a été établie en fonction des projets de rénovation identifiés par les syndicats suite à des audits réalisés sur les communes.

Les élus référents et techniciens des Syndicats d'énergie et du Parc valideront les travaux réalisés et les aides apportées après avoir vérifié le respects des critères (respect du cahier des charges de la RICE, ancienneté du parc d'éclairage à rénover, proximité de la zone coeur notamment).

Pour toutes ces raisons ce dossier est présenté en partenariat avec le Parc du Vercors et les deux Syndicats d'énergie : Territoire d'énergie Drôme et Territoire d'énergie Isère. Une convention de partenariat sera signée entre les trois parties, le chef de file sera le Parc naturel régional du Vercors.

Le Parc n'aura pas de dépenses propres mais fera remonter les dépenses de travaux portées par les Syndicats d'Energie afin de déclencher le versement de l'aide de l'Etat qui sera leur transféré.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Travaux de rénovation de l'éclairage public, maîtrise d'ouvrage TE38 (Isère)	220 086,00 €	FNADT Avenir Montagnes	168 080,00 €
		Territoire d'énergie Isère	92 088,00 €
		Territoire d'énergie Drôme	118 300,00 €
		Total des co-financeurs publics (80%)	325 164,00 €
Travaux de rénovation de l'éclairage public, maîtrise d'ouvrage TE26 (Drôme)	253 000,00 €	Autofinancement des communes (20%)	94 617,00 €
TOTAL	473 086,00 €	TOTAL	473 086,00 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action et le plan de financement,
- d'**AUTORISER** à solliciter la subvention FNADT dans le cadre du Plan "Avenir Montagnes investissement",
- d'**AUTORISER** le Président à signer la convention de chef de file entre le Parc et les deux Syndicats d'Energie,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 26 janvier 2022**

Concours « SylvoTrophées »

Organisé depuis 2018 par plusieurs Parcs naturels régionaux, le concours « SylvoTrophées » est le pendant forestier du concours « Prairies fleuries ». Il a vocation à récompenser des pratiques de gestion forestière vertueuses, qui s'inscrivent en compatibilité avec les principes de la multifonctionnalité de la forêt (économie, écologie, accueil du public). Les parcelles candidates font l'objet d'une évaluation par un jury, qui désigne la parcelle lauréate.

Considérant que l'organisation d'un tel concours, qui promeut des enjeux forts pointés dans la future charte, est susceptible de créer de l'émulation positive autour de la forêt et des forestiers, la commission forêt du Parc du Vercors du 10 mars 2021 a acté l'organisation d'un tel concours sur le territoire du Parc en 2022.

Mise en œuvre sur le territoire du Parc

Ainsi, la première édition se déroulera sur le secteur du Vercors Drômois (plateau) et aura pour thème la « futaie irrégulière de montagne ». Ouvert tant aux propriétés publiques que privées, il sera ouvert aux parcelles d'au moins 4 ha, faisant l'objet d'une gestion sylvicole régulière.

Les modalités techniques de mise en œuvre (grille d'évaluation, période, etc.) seront établis en concertation avec les membres de la commission forêt.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un support de communication de qualité sur la forêt (compte rendu du concours, avec photographies) - Campagne de photographies - Achat du trophée et des lots annexes - Frais de déplacement des membres du jury 	5 000,00 €	Département de la Drôme	1 750,00 €
		Département de l'Isère	1 500,00 €
		Autofinancement Parc	1 750,00 €
TOTAL	5 000,00 €	TOTAL	5 000,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action et le plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès des Départements de la Drôme et de l'Isère,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter un commencement anticipé de l'opération auprès des financeurs,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 26 janvier 2022**

Promotion du réseau des Fermes du Vercors

Le Parc naturel régional du Vercors valorise depuis de nombreuses années les produits agricoles fermiers locaux via notamment le soutien au réseau des Fermes du Vercors.

Ce soutien s'inscrit dans l'objectif stratégique 2.1 de « promouvoir et soutenir une agriculture durable et de qualité » de la charte actuelle (2008-2023) et notamment pour « soutenir une agriculture valorisant les productions locales et s'appuyant sur les valeurs liées au territoire et à l'environnement » (sous-objectif 2.1.2).

Aujourd'hui, l'Association des Producteurs Fermiers du Vercors (APFV) - créée en août 2019 pour poursuivre le travail réalisé par le réseau des Fermes du Vercors depuis plus de 20 ans - dispose à sa tête d'un conseil d'administration dynamique et représentatif des secteurs géographiques du Parc ainsi que de la diversité des productions agricoles fermières présentes sur le territoire. En 2021, l'APFV compte 63 adhérents.

C'est dans le cadre de ce renouveau et de ce dynamisme que le Parc se veut d'apporter un accompagnement technique et financier au réseau Fermes du Vercors ainsi qu'à l'APFV pour son déploiement.

Objectifs du projet :

- promouvoir une image d'agriculture fermière de qualité et respectueuse de l'environnement
- valoriser les circuits courts de commercialisation
- valoriser la diversité des produits fermiers du Vercors
- promouvoir l'ensemble des adhérents de l'Association
- communiquer auprès du grand public, organiser des événements de promotion et commercialisation
- accompagner les producteurs fermiers, ou les futurs adhérents du réseau dans leurs projets pour renouveler les générations
- créer du lien entre les producteurs du territoire Vercors

Présentation du projet

Afin de permettre à l'APFV de poursuivre le déploiement de ses actions dans une optique de promotion et de valorisation de la production fermière, le Parc l'accompagnera techniquement via l'appui d'un chargé de mission technique et financier, à raison de 35 jours sur l'année 2022.

Exemples d'actions prévues :

- Promotion de l'APFV et du Manger/Consommer Local
- Communication : campagne Facebook, nouveaux documents de communication (flyers, affiches...), site internet...
- Montée en compétence des producteurs adhérents : formations sur l'accueil

à la ferme

- Mise en place d'un atelier collectif de transformation fermière

D'autres actions pourront être déployées en fonction des besoins et attentes recensés.

Ce projet entre en résonance avec le contexte de crise sanitaire vécue depuis 2020 et le changement de comportements des consommateurs en matière de produits locaux notamment. Cela implique de réfléchir au déploiement des filières agricoles pour répondre à la demande et de conforter voire diversifier/orienter les installations actuelles et futures sur les productions et leurs débouchés potentiels.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Coordination chargée de mission Parc : Accompagnement à la mise en place des actions de l'APFV	8 750,00 €	Département de la Drôme	5 000,00 €
		Région Auvergne-Rhône-Alpes ligne Parc	5 000,00 €
Développement d'outils de communication et de promotion : goodies, campagne Facebook, fiches recettes, teasers, ateliers culinaires, flyers, dépliants...	5 000,00 €	Autofinancement Parc	3 750,00 €
TOTAL	13 750,00 €	TOTAL	13 750,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action et le plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès de différents partenaires,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 26 janvier 2022**

Soutien financier à l'organisation de la Foulée blanche 2022

Lors de l'édition 2021, pour laquelle elle n'a pas sollicité le Parc, l'association La Foulée Blanche a innové en mettant en place une application dédiée. Les skieurs ont ainsi pu skier la Foulée Blanche autant de fois qu'ils le désiraient durant tout le mois de janvier.

En janvier 2022 l'association organise la 44ème édition de la Foulée Blanche qui a pour objectifs :

- permettre au plus grand nombre de retrouver le chemin des compétitions et du partage grâce au sport
- mettre un accent particulier sur l'accueil et l'accès au sport pour la jeunesse qui a particulièrement souffert des restrictions sanitaires
- accueillir l'association fifty-fifty qui accompagne les femmes et les enfants victimes de violence dans leur reconstruction grâce au sport (avec un « challenge solidaire » ouvert à des duos mixtes qui auront pour objectif de franchir ensemble la ligne d'arrivée sans se soucier du chrono)
- permettre aux skieurs de vivre la Foulée Blanche via l'application mise en place en 2021 en proposant son utilisation pendant tout le mois de janvier.

Le budget total de cette édition s'élève à 296 520 euros, et 2 000 euros sont demandés au Parc pour participer à l'équilibre du budget.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le soutien financier à la Foulée Blanche d'un montant de 2 000 euros pour l'année 2022,
- d'**INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à cette opération,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 26 janvier 2022

Rénovation muséographique du Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors : Avenant n°1 au marché du lot 5 Graphisme et impression

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le choix des prestataires pour la première tranche de travaux muséographiques au Mémorial de la Résistance a été votée lors de la séance du 14 octobre 2020 (décision 2020.B63).

Cinq lots avaient été attribués pour le montant total de **207 285,55 € HT** :

- Lot 1 Matériel audiovisuel et lumière pour 137 117,25 € HT
 - tranche ferme 2020
 - option « audioguides »
 - option « mode conférence, Espace D »
 - tranche conditionnelle 2021
- Lot 2 Mobilier décor pour 8 770,00 € HT
- Lot 3 Création sonore pour 13 000,00 € HT
- Lot 4 Réalisation audiovisuelle pour 34 000,00 € HT
- Lot 5 Graphisme et impression pour **14 398,30 € HT**
 - tranche ferme 2020
 - tranche conditionnelle 2021

La tranche conditionnelle du **lot 5 Graphisme et impression** a été affermie mi-décembre 2021 auprès du titulaire, le groupement conjoint dont le mandataire solidaire est M Sylvain REYMONDON et le co-traitant la société JS CONCEPT.

Le marché initial de ce lot prévoyait la prestation « les lunettes du belvédère » d'un montant de 881,60 € HT. Cette prestation ne sera pas exécutée. Il convient donc de diminuer le marché initial du lot 5 de ce montant.

D'autre part, des prestations complémentaires sont envisagées, à savoir la fabrication de deux panneaux supplémentaires : le premier étant un panneau final au parcours muséographique expliquant les personnages et entreprises impliquées dans l'ensemble de la rénovation muséographique, ainsi que les financeurs ; le deuxième concernera un panneau d'accueil du nouvel espace expliquant et introduisant le concept d'engagement en lien avec les faits de Résistance. Les compléments décrits ci-dessus ont été chiffrés à 592,40 € HT.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ de **SIGNER** l'avenant n°1 au lot 5 Graphisme et impression du marché de « Rénovation muséographique du Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors » avec le groupement conjoint :

- Mandataire solidaire : M. Sylvain REYMONDON, 11 bis rue Ampère, 42 000 SAINT-ETIENNE
- Co-traitant : Société JS CONCEPT, 103 rue Paul de Vivié, 42 100 SAINT-ETIENNE.

→ de **CONSTATER** que l'incidence financière de l'avenant s'élève à - 289,20 € H.T.,

- introduisant un écart de - 2,01 %
- et portant le **nouveau montant du lot 5 à 14 109,10 €.**

→ de **CONSTATER** que le nouveau montant total du marché est porté à **206 996,35 € H.T.**

→ d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 26 janvier 2022

Création d'un poste 50 % écocarde du Parc du Vercors – 50 % garde de la
Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors

Dans le cadre de l'augmentation du budget de l'ensemble des Réserves naturelles nationales en 2021 et de l'augmentation des besoins en termes de sensibilisation à la protection et au partage des espaces naturels, le Parc a engagé une réorganisation de l'équipe technique de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors pour répondre aux enjeux de gestion de cet espace protégé.

Pour compléter l'équipe actuelle constituée notamment par 5 gardes à l'année, le Parc souhaite recruter un agent à mi-temps, sur l'année. Le poste créé sera donc un poste à mi-temps garde de la Réserve naturelle et mi-temps écocarde au Parc.

Ses missions seront les suivantes :

- Pour 50 % du temps de travail en tant que **garde de la Réserve naturelle**
 - Réaliser des protocoles de suivis naturalistes et scientifiques.
 - Accueillir les publics et sensibiliser les visiteurs à la richesse et la fragilité du patrimoine de la RNHPV.
 - Assurer une veille, une surveillance et des missions de police de l'environnement.
 - Participer ou suivre les chantiers sur le bâti et les équipements présents sur la RNHPV.
 - Accompagner les activités de pleine nature et pastorale pratiquées sur la RNHPV.

- Pour 50 % du temps de travail en tant qu'**écocarde du Parc du Vercors**
 - Assurer l'aménagement et la maintenance des installations et équipements liés au mobilier d'accueil, d'information, de signalétique et d'entretien des chemins et sentiers, refuges et abris.
 - Accueillir les publics
 - Sensibiliser les visiteurs du Vercors à la richesse et la fragilité des patrimoines à découvrir ainsi que aux enjeux patrimoniaux et socioéconomiques du territoire.
 - Diffuser la connaissance et informer sur les réglementations en vigueur.
 - Observer le territoire, les comportements, le monde du vivant notamment par la réalisation de protocoles de suivi.

- Participer aux patrouilles communes (surveillance et informations), à des chantiers avec les autres éco-gardes du Parc.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **CRÉER** un poste à temps complet d'éco-garde à 50 % et de garde de la Réserve à 50 % à compter du recrutement,
- de **DIRE** que cet emploi permanent relève du grade de technicien principal,
- de **DIRE** que dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Président pourra recruter un agent non-titulaire de droit public en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984,
- de **DIRE** que l'agent recruté en qualité de non-titulaire sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de technicien principal, en fonction de son niveau d'étude et de son expérience,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier,
- et de **DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 26 janvier 2022

Prise en charge part de la prime de pouvoir d'achat / chargé de mission
Tourisme Durable

Dans le cadre du Fonds Tourisme Durable porté par l'ADEME, le Parc du Vercors et l'association Isère Drôme Destination Jeunesse (IDDJ) travaillent en étroite collaboration sur le déploiement opérationnel du fonds.

À ce titre, l'IDDJ a embauché une chargée de mission Tourisme Durable pour accompagner 20 centres de vacances, 20 hébergeurs touristiques et 10 restaurants sur le territoire du Parc. Une convention, validée en bureau syndical du 28 avril 2021, lie le Parc et l'association pour partager les frais inhérents à cette mission.

Conformément à cette convention, l'IDDJ facture mensuellement 60% du coût salarial représenté au Parc du Vercors et ce pour toute la durée de la mission.

Au vu de la qualité du travail réalisé dans l'accompagnement des hébergeurs, le conseil d'administration de l'IDDJ a attribué à la chargée de mission une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 800 €. Ce coût est couvert par la subvention dédiée aux frais de personnel accordée par l'ADEME. Et l'IDDJ sollicite le bureau du Parc pour répercuter au PNR du Vercors la part de 60% de ce coût supplémentaire, soit 480€.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** la prise en charge de la part de 60% de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour le poste de chargé de mission Tourisme Durable, soit 480€.
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 26 janvier 2022**

Rémunération : Mise en place du RIFSEEP pour la filière technique

- **Vu** la décision du Bureau du Parc du Vercors n°2018.B58b en date du 19 septembre 2018 instaurant RIFSEEP pour la filière administrative et la catégorie C de la filière technique
- **Vu** la décision du Bureau du Parc du Vercors n°2019-B61 en date du 25 septembre 2019 instaurant RIFSEEP pour la filière culturelle et conservation du patrimoine
- **Vu** le décret n°2020-182 du 27 février 2020, relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale
- **Vu** l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 janvier 2022 relatif à la mise en place du RIFSEEP pour la filière technique,

et

- **Considérant** qu'il convient de compléter la décision du Bureau concernant le RIFSEEP pour les catégories A et B pour la filière technique,

Il est proposé d'adopter les dispositions complémentaires suivantes :

ARTICLE 1 : MISE EN OEUVRE DE L'IFSE : DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS MAXIMA

Article inchangé

ARTICLE 2 : MISE EN OEUVRE DE L'IFSE : DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS MAXIMA

Ajout de la filière technique, catégories A et B:

Filière Technique

✓ **Cadre d'emplois des Ingénieurs en chef (A+)**

GROUPE	POSTES RELEVANT DU GROUPE	CRITÈRES	MONTANTS ANNUELS *
A1	Directeur	<ul style="list-style-type: none"> • Management stratégique de la structure • Relations internes / externes • Ampleurs des champs d'actions 	49 980 €
A2	Directeur-Adjoint	<ul style="list-style-type: none"> • Management opérationnel et Responsabilité financière • Niveau de qualification expert 	46 920 €
A3	Responsable de pôle ou de service	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de qualification expert • Encadrement intermédiaire 	42 330 €

*** FIXES PAR ARRETES MINISTERIELS**

✓ **Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux (A)**

A1	Responsable de pôle ou de service	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de qualification expert Encadrement intermédiaire 	32 130 €
A2	Chargé de mission et mission d'appui (finances, achats publics, ressources humaines, secrétaire de direction...)	<ul style="list-style-type: none"> En charge de projets complexes et transversaux Autonomie, connaissances maîtrisées, niveau expert 	25 500 €

✓ **Cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux (B)**

B1	Technicien, responsable équipe, chargé d'étude	<ul style="list-style-type: none"> Encadrement intermédiaire, complexité des tâches, niveau expert 	17 480 €
B2	Technicien, agent de terrain, garde	<ul style="list-style-type: none"> Autonomie, responsabilité, complexité des tâches, qualification 	16 015 €
B3	Technicien	<ul style="list-style-type: none"> Autonomie limitée, niveau de connaissances élémentaires 	14 650 €

✓ **Cadre d'emplois des Adjointes techniques et agents de maîtrise (C)**

pour mémoire, approuvé par délibération 2018.B58b au Bureau Syndical du 19/09/2018

C1	Agent technique et gardes	<ul style="list-style-type: none"> Connaissances particulières Fonction nécessitant une compétence spécifique 	11 340 €
C2	Agent d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> Autonomie limitée, niveau de connaissances élémentaires 	10 800 €

ARTICLE 3 : MISE EN OEUVRE DU CIA : DETERMINATION DES MONTANTS MAXIMA DU CIA PAR GROUPES DE FONCTIONS

Ajout de la filière technique, catégories A et B :

MONTANTS MAXIMA DU CIA PAR GROUPES DE FONCTIONS

A	G1	→ Qualité du management → Façon de rendre compte de son activité	Ingénieur en chef	8 820 €
			Ingénieur territorial	6 390 €
	G2	→ Capacité à travailler en transversalité et en équipe	Ingénieur en chef	8 280 €
			Ingénieur territorial	5 670 €
	G3	→ Participation au projet collectif	Ingénieur en chef	7 470 €
			Ingénieur territorial	4 500 €
G4	→ Esprit d'équipe	Ingénieur territorial	3 600 €	

B	G1	→ Façon de rendre compte de son activité	Technicien territorial	2 380 €
	G2	→ Capacité à travailler en transversalité et en équipe	Technicien territorial	2 185 €
	G3	→ Participation au projet collectif → Esprit d'équipe	Technicien territorial	1 995 €
C	G1	→ Participation au projet collectif	Adjoint technique Agent de maîtrise	1 260 €
	G2	→ Esprit d'équipe	Adjoint technique Agent de maîtrise	1 200 €

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET

La présente délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2022 pour tous les cadres d'emplois pour lesquels les arrêtés ministériels sont parus et au fur et à mesure de leur parution avec les dates d'effet suivantes, conformément à l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014.

Le montant individuel de l'IFSE et du CIA est décidé par l'autorité territoriale et fait l'objet d'un arrêté.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**INSTAURER** l'IFSE et le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus,
- d'**INSTAURER** le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus,
- de **DIRE** que les primes et indemnités seront revalorisées dans les limites fixées par les textes de référence,
- de **DIRE** que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 26 janvier 2022**

Tickets restaurants : extension du dispositif aux services civiques et aux stagiaires indemnisés

Les titres restaurant sont inclus dans les prestations sociales qu'une collectivité peut attribuer à ses agents dans les limites fixées par la réglementation.

Depuis la mise en place de ce dispositif au Parc du Vercors, ils sont cofinancés par le Parc (50 % de la valeur du titre) et l'agent (50 % de la valeur).

Le personnel peut bénéficier, au maximum de 15 tickets restaurant par mois sur une période de douze mois, sur la base de la valeur d'un ticket à 7 €. Néanmoins, afin de tenir compte des absences, notamment des congés de maladie (ordinaire, longue maladie, longue durée), maternité ou accident de service, cette attribution est diminuée d'un ticket par jour d'absence. La participation de la collectivité est exonérée de charges sociales.

Il est proposé aujourd'hui d'étendre ce dispositif aux services civiques et aux stagiaires indemnisés.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**ÉTENDRE** le dispositif des tickets restaurants aux services civiques et aux stagiaires indemnisés dans les mêmes conditions que pour les agents du Parc,
- de **DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 26 janvier 2022

- 2022.B 01 Plan de relance "Avenir Montagnes investissement" : Accompagnement des communes sur la rénovation de leur éclairage public dans le cadre du projet de Réserve Internationale de Ciel Etoilé
- 2022.B 02 Concours « SylvoTrophées »
- 2022.B 03 Promotion du réseau des Fermes du Vercors
- 2022.B 04 Soutien financier à l'organisation de la Foulée blanche 2022
- 2022.B 05 Rénovation muséographique du Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors : Avenant n°1 au marché du lot 5 Graphisme et impression
- 2022.B 06 Création d'un poste 50 % écocarde du Parc du Vercors – 50 % garde de la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors
- 2022.B 07 Prise en charge part de la prime de pouvoir d'achat / chargé de mission Tourisme Durable
- 2022.B 08 Rémunération : Mise en place du RIFSEEP pour la filière technique
- 2022.B 09 Tickets restaurants : extension du dispositif aux services civiques et aux stagiaires indemnisés

Fait et délibéré le 26 janvier 2022 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 26 janvier 2022.

Le Président,

Jacques ADENOT.

